

**I n t e r l o c u t e u r**

**privilégié des élèves,**

**le CPE assure**

**l ’ a c c u e i l a u**

**quotidien des jeunes**

**et leur suivi sur le**

**plan éducatif et**

**scolaire**



Le CPE est responsable et anime le service vie scolaire, dont la composition peut varier d'un établissement à l'autre :

* Assistants pédagogique
* Auxiliaire de vie scolaire
* Assistants d'éducation



Travail d'équipe

Au service des élèves et de leurs familles

Collaboration étroite avec tous les membres de la communauté scolaire



**Collège**

**De Puisaye**

3, rue du moulin à vent

89520 SAINT SAUVEUR

 EN PUISAYE

**03 86 45 69 92**









Le CPE travaille en étroite collaboration avec tous les personnels de l'établissement et plus particulièrement :

* L'équipe de direction
* Les professeurs principaux
* Les partenaires extérieurs (Municipalité, communauté de communes,organismes de prévention, associations locales...)

Le CPE est acteur de la formation citoyenne. Il participe :

* A la sensibilisation aux fonctions de délégués
* A la préparation et à l'organisation des élections
* A la formation des délégués
* A l'animation des réunions et des instances (Conseil
de la Vie Collégienne, Comité d' Éducation à la Santé et à la Citoyenneté...)
* Il participe à la mise en œuvre des droits et
obligations des élèves

Le CPE est acteur de la vie socio-éducative :

* Il participe à la vie associative (Foyer Socio-
Educatif, ...)
* Il favorise l'expression collective et individuelle des
élèves
* Il aide les élèves à s'impliquer dans divers projets :
devoir de mémoire, éco-citoyenneté,solidarité….



Le CPE est un interlocuteur privilégié :

• Il travaille en collaboration avec tous les

adultes : équipe de direction, équipe pédagogique, équipe médico-sociale, Conseiller d' Orientation Psychologue, et parents.

* Il approfondit la connaissance globale de
l'élève et celle du groupe classe grâce à son
écoute et aux échanges d'informations.
* Il accompagne l'élève dans ses démarches. Il
le suit dans son cursus personnel et scolaire.
* Il participe aux conseils de classes et à
diverses commissions



• Le CPE contrôle les absences et les retards des élèves et assure un suivi avec différents partenaires (professeurs, assistante sociale, COP, infirmière scolaire...)

• Le CPE participe et veille à l'encadrement des élèves en dehors des temps de cours dans le respect du règlement intérieur (récréations, intercours, demi-pension, départ en bus...)

• Le CPE et l'équipe vie scolaire assurent ensemble l'accueil quotidien des élèves (informations générales, aménagements d'emploi du temps, études, foyer, demi- pension, écoute, dialogue...).